

Décision n°2014/01-05 relative au rapport intermédiaire produit par l'École supérieure des travaux de la construction de Metz (ESITC)

Objet:

Examen d'un rapport intermédiaire

- Vu le rapport déposé par l'école,
- Vu le compte-rendu établi par Alain Jeneveau (rapporteur principal) et présenté en réunion plénière de la CTI le 8 janvier 2014,

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

Un rapport intermédiaire sur le suivi des recommandations à mi-parcours avait été demandé par la CTI à l'école en accompagnement d'un avis favorable au renouvellement de son habilitation pour 6 ans de 2010 (séance plénière du 8 décembre 2009).

La Commission des Titres d'Ingénieur prend acte des actions décrites dans ce rapport à miparcours. Elle considère que l'établissement a réagi suite aux recommandations émises lors de la dernière évaluation périodique. La démarche compétences est désormais acquise et la fiche RNCP enregistrée. La conformité au dispositif de Bologne est en voie d'amélioration, un réel effort est effectué en matière de recherche et d'encadrement. L'évaluation des enseignements est désormais effective et la démarche qualité est déployée.

Formulation de recommandations

Il demeure toutefois des domaines où les améliorations sont souhaitables :

- Formaliser le référentiel de compétences de la formation et mettre en place le dispositif VAE
- Définir les acquis de l'apprentissage par unités d'enseignement
- Poursuivre le développement des activités de recherche
- Dans le domaine international, augmenter la durée du séjour à l'étranger des élèves et mettre en place des actions visant à accueillir des étudiants étrangers

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 8 janvier 2014

Approuvé en séance plénière à Saint-Martin-d'Hères, le 12 février 2014

Le président Philippe MASSÉ

Whase